



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 juin 2020
(OR. en)

9183/20

TRANS 284
FIN 410

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8875/20
Objet:	Rapport spécial no 06/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Mobilité urbaine durable dans l'UE: pas d'avancée réelle sans l'engagement des États membres" - Conclusions du Conseil (26 juin 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 06/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Mobilité urbaine durable dans l'UE: pas d'avancée réelle sans l'engagement des États membres", adoptées par procédure écrite le 26 juin 2020.

**Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 06/2020 de la Cour des comptes européenne
intitulé
*"Mobilité urbaine durable dans l'UE: pas d'avancée réelle sans l'engagement des États
membres"***

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. PREND NOTE du rapport spécial n° 06/2020 de la Cour des comptes européenne sur la mobilité urbaine durable;
2. OBSERVE que le rapport spécial évalue si le soutien de l'UE a contribué efficacement à améliorer la mobilité urbaine de manière durable;
3. CONVIENT qu'il importe d'améliorer la mobilité urbaine durable dans l'UE et RECONNAÎT la relation entre la mobilité urbaine durable, la réduction de la pollution environnementale, le changement climatique, l'amélioration de la qualité de vie et la croissance économique;
4. PREND ACTE des efforts déployés par la Commission pour publier une série de documents d'orientation et de lignes directrices sur la mobilité urbaine;
5. SOULIGNE que ces dernières années les villes ont mis en place une série d'initiatives visant à renforcer les transports publics, tant sur le plan de la qualité que de la quantité;
6. RECONNAÎT toutefois que les émissions de gaz à effet de serre imputables au transport routier continuent d'augmenter et SOULIGNE qu'il est nécessaire de renforcer les efforts déployés dans le cadre de l'approche en faveur du transport durable;

7. CONSTATE que des fonds importants ont été dégagés par l'UE pour favoriser la réalisation des objectifs de la politique de mobilité durable;
8. SOULIGNE que la mobilité urbaine durable devrait rester une priorité dans le cadre du prochain CFP;
9. INSISTE cependant sur le fait que les investissements dans les infrastructures de transport public et le matériel roulant (ces investissements étant susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'UE) doivent être complétés par des ressources financières appropriées aux niveaux national, régional et local pour permettre le bon fonctionnement et la maintenance des réseaux de transport public;
10. CONVIENT que l'adoption de plans de mobilité urbaine durable (PMUD) et l'évaluation externe de la qualité des PMUD adoptés, qui peut être menée par une autorité publique si la législation nationale le prévoit, contribuent à améliorer l'accessibilité des zones urbaines et la mobilité durable vers les zones urbaines fonctionnelles, à travers celles-ci et en leur sein;
11. SOULIGNE que, pour rendre la mobilité urbaine dans l'UE durable, il est nécessaire que toutes les parties prenantes agissent de façon coordonnée et EST CONSCIENT que la mobilité urbaine nécessite une forte volonté politique, une communication efficace et une mise en œuvre cohérente pour être acceptée par les citoyens et les entreprises;
12. CONVIENT avec la Cour des comptes européenne de la nécessité de publier des données de meilleure qualité sur la mobilité urbaine et sur les PMUD dans les nœuds urbains du réseau transeuropéen de transport, d'une manière neutre, non discriminatoire et transparente;
13. INVITE les États membres, les régions et les municipalités à utiliser les fonds de l'UE de façon plus efficace et efficiente afin de répondre aux défis posés en liaison avec la mobilité urbaine, en particulier dans le contexte de la communication de la Commission sur le "pacte vert";

14. SOULIGNE que l'actuelle situation épidémiologique provoquée par la COVID-19 peut décourager les habitants des villes d'utiliser les transports publics et INSISTE dès lors sur la nécessité de promouvoir fortement l'utilisation des transports publics intégrés avec celle de la bicyclette et d'autres modes de transport durables, dans un système multimodal, afin de maintenir la confiance, de réduire les embouteillages sur les routes, d'améliorer la sécurité routière et de réaliser les objectifs de développement durable.
-